



erreur dans mon temps de travail

Par **bebeille**, le **12/12/2011** à **17:59**

bonjour,

mon entreprise c'est rendu compte qu'elle me faisait faire trop d'heures depuis le début de mon contrat soit 5 ans. Aujourd'hui elle m'annonce que les heures supplémentaires vont m'être payées mais juste sur deux ans, est ce que celle ci est dans ses droits, ne doit elle pas me payer ma totalité des heures supplémentaires. De plus sur qu'elle taux horaires va t elle se baser ?

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **12/12/2011** à **20:27**

Bonjour,

Vous pouvez revendiquer une régularisation sur les 5 dernières années qui est le délai de prescription et sur la bse du taux horaire au moment de l'accomplissement des heures supplémentaires...

Par **bebeille**, le **15/12/2011** à **21:10**

merci